




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-343**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1182144-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - AIDES COVID

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - AIDES COVID - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance et des objectifs qu'elle s'est fixée pour l'année 2020, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite améliorer la qualité des services rendus à la population ainsi que la qualité de vie des aixois. Elle est ainsi soucieuse d'offrir un service public en correspondance avec ses objectifs, qui répond à la demande des familles et assure le bien-être et l'épanouissement des tout-jeunes enfants.

La période particulière et sans précédent que nous connaissons depuis l'apparition de la COVID19 impacte le fonctionnement des crèches associatives dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires strictes et coûteux.

Afin d'aider la poursuite des actions proposées par les associations jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, il est proposé de procéder au versement d'un soutien supplémentaire pour le dernier trimestre 2020 correspondant à 122 € (cent vingt-deux euros) par berceau.

Les attributions de subventions proposées dans le tableau ci-après, sont une aide pour favoriser l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des très jeunes enfants tout en respectant les protocoles sanitaires.

Nous proposons d'attribuer la somme de 33 850 € (trente-trois mille huit cent cinquante euros) selon la répartition dans le tableau ci-joint.

- 1) L'Association **Crèche Les Bisounours**, située au Jas de Bouffan,
- 2) L'association **Crèche Leï Caganis**, située également au Jas-de-Bouffan,
- 3) L'Association **Crèche Les Lierres**, située Chemin du Coton Rouge au sud d'Aix-en-Provence dans un quartier universitaire.
- 4) L'Association **Crèche Vendôme**, située rue Emile Tavan,
- 5) L'Association **Crèches du Sud**, pour le fonctionnement de l'EAJE « La Maison d'Angèle », qui a absorbé la crèche « Les Milles Pattes » en 2017.
- 6) L'association **Notre Dame de la Merci**, située au 455 Avenue Max Juvenal.
- 7) Le centre social **La Provence**, pour le fonctionnement du multi accueil « Le Petit Panda », situé à Encagnane.
- 8) Le centre socio culturel **Jean-Paul Coste**, pour le fonctionnement du multi accueil « Le Jardin de Mady », situé à Aix sud.

Il est également proposé de verser une subvention de 750 euros à l'association «**École des Grands-parents européens**» qui est une association ayant pour but de tisser des liens et de la solidarité. Elle appartient à une Fédération Française et la structure aixoise a tout particulièrement développé une activité en liaison avec la petite enfance dans la confection de layettes tricotées destinées aux nouveaux nés prématurés.

Compte tenu des montants à attribuer, il s'agit de conclure avec chacune des huit associations dont la subvention est supérieure à 23 000 euros, un avenant à la convention d'objectifs définissant les modalités de gestion et de financement (notamment celles du versement de la subvention prévue par son article IV).

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement 2020 aux associations telles que définies en annexe I et II pour un montant total de 33 850 € (trente-trois mille huit cent cinquante euros).

- **DIRE** que cette dépense sera imputée pour un montant de 27 590 € (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) réparti de la façon suivante :

* sur la ligne budgétaire **6415 (926/64-6574-1729)** pour un montant de **27 590 €** (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix euros).

* sur la ligne budgétaire **6417 (925/520-6574-1730)** pour un montant de **6 260 €** (six mille deux cent soixante euros)

- **ADOPTER** les avenants aux conventions d'objectifs entre la Ville et les associations précitées,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint Déléguée à les signer, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

DL.2020-343 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - AIDES COVID -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 3
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

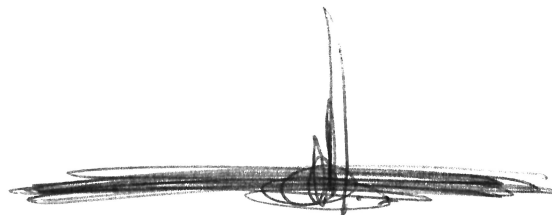
Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00